



CONCEPT

Espace permettant une réflexion sur la programmation des animations proposées aux seniors (+65 ans) domiciliés à Villennes-sur-Seine.



OBJECTIF

- Proposer des actions destinées aux seniors
- Favoriser le lien et l'intégration sociale
- Favoriser des actions intergénérationnelles



COMPOSITION

- 3 conseillers municipaux (1 par liste municipale)
- Jusqu'à 7 membres désignés par le maire après avoir fait acte de candidature



TENUE DE RÉUNIONS

- La convocation est envoyée par voie électronique une semaine à l'avance sauf urgence
- La tenue de la réunion n'est pas soumise à une condition de quorum
- La réunion peut se tenir en distanciel (audioconférence ou visioconférence)
- Les séances ne sont pas publiques
- Le président peut inviter un expert
- Des membres de l'administration communale peuvent assister aux réunions



DURÉE ET CADRE

- Le comité est créé pour la durée du mandat municipal
- La participation des membres non élus est fixée à 3 ans renouvelable 1 fois
- Le comité se réunit au moins 2 fois par an



- Le comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire

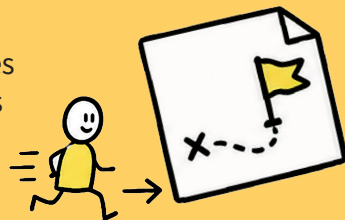
DEVOIRS DES MEMBRES

- Discrétion et confidentialité sont exigées
- Les documents produits sont préparatoires et ne sont pas communicables



ACTIONS ATTENDUES

- Identifier des besoins et des enjeux prioritaires
- Émettre des avis sur les animations existantes
- Formuler des propositions ou suggestions d'animations



RESTITUTION ET DÉCISION

- Un compte rendu succinct est rédigé et adressé par voie électronique au maire et aux membres du comité



! Le comité consultatif ne se substitue ni au maire, ni au conseil municipal. La décision finale relève des autorités municipales compétentes.